



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 709

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 709 intitulé :

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 536 862 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la 24^e Avenue

Le règlement numéro 709 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu du 21 janvier au 5 février 2021, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, ainsi que celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 avril 2021.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant à greffiere@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 226. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné ce 26 avril 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière